

# AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES:

## NOTRE PRÉOCCUPATION CONSTANTE!

Porter plainte,  
c'est poser un geste  
constructif.

Vous êtes insatisfait  
des soins ou des services  
offerts dans le réseau  
de la santé et des services  
sociaux ou vous pensez  
que vos droits n'ont pas  
été respectés?

Vous pouvez porter plainte  
au commissaire aux plaintes  
et à la qualité des services.

Vous avez besoin d'aide  
pour formuler votre plainte  
ou vous souhaitez être  
accompagné dans vos  
démarches?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de votre région (1 877 767-2227)
- le commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- le comité des usagers de l'établissement

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services  
CIUSSS de la Capitale-Nationale  
2915, avenue du Bourg-Royal, bureau 3005.1  
Québec (Québec) G1C 3S2  
Tél. : 418 691-0762 / Sans frais : 1 844 691-0762 / Téléc. : 418 643-1611  
Courriel : commissaire.plainte.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

[sante.gouv.qc.ca/systeme-sante-en-bref/plaintes/](http://sante.gouv.qc.ca/systeme-sante-en-bref/plaintes/)